



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division de
l'Organisation Scolaire

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE BESANCON

Vu la loi n°2013-595 du 08 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république

Vu la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Vu l'article L214-13-1 du code de l'éducation

Vu la convention annuelle d'application portant sur les évolutions de la carte des formations professionnelles en Franche-Comté avec le conseil régional

Vu l'avis du groupe de travail académique du 5 février 2019

ARRETE n° 2019-22

Relatif à la carte des formations de la voie professionnelle dans les établissements privés

En application des textes en vigueur, la Région arrête la carte régionale des formations professionnelle initiales conformément aux choix retenus par la convention annuelle signée par les autorités académiques et la Région.

Article 1 : les mesures d'évolution concernant les formations de voie professionnelle (niveaux IV et V) ainsi que les formations de STS mises en œuvre dans le cadre du dernier alinéa de l'article L214-13-1 du code de l'éducation sont mentionnées dans le tableau ci-dessous précisant les capacités d'accueil en 1^{ère} année.

DEPARTEMENT DU DOUBS				
Type	Etablissement	Ville	Ouverture – augmentation CA	Fermeture – réduction CA
Lycée	Saint-Joseph	Besançon	<p>Ouverture de la 3^{ème} année du Bac Pro technicien menuisier agenceur en apprentissage : 16 places</p> <p>Ouverture de la 3^{ème} année du Bac Pro Systèmes numériques option A SSHIT en apprentissage : 14 places</p> <p>Ouverture de la 3^{ème} année du Bac Pro Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés en apprentissage : 14 places</p>	

DEPARTEMENT DU JURA				
Type	Etablissement	Ville	Ouverture – augmentation CA	Fermeture – réduction CA
LP	Sainte-Marie	Lons-Le-Saunier	Ouverture du Bac pro systèmes numériques option B audiovisuel, réseau et équipement domestique en apprentissage : 10 places	



2/2

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAONE				
Type	Etablissement	Ville	Ouverture – augmentation CA	Fermeture – réduction CA
LP	Saint-Pierre Fourier	Gray	Ouverture du CAP employé de vente spécialisé option B produits d'équipement courant en apprentissage : 20 places	

Article 2 : Les décisions relatives à des regroupements de formations en divisions multi formations s'entendent pour la 1^{ère} et la 2^{ème} année d'enseignement, sauf exceptions signalées et sont mises en œuvre dans les bases élèves établissements (BEE).

Article 3 : Les modifications de capacité d'accueil s'entendent, sauf information contraire, pour la 1^{ère} année à la rentrée 2019, la 2^{ème} année à la rentrée 2020, la 3^{ème} année à la rentrée 2021, sauf si les effectifs recensés à la rentrée 2019 sont déjà en deçà ou équivalents aux capacités modifiées, auquel cas, les modifications sont applicables à la rentrée 2019 pour les 2, voire 3 années d'enseignement.

Article 4 : Madame la secrétaire générale, madame et messieurs les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale des départements du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, mesdames et messieurs les directeurs d'établissement sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Besançon, le 5 février 2019

Le Recteur
Chancelier des Universités,

Jean-François CHANET